### COMMUNE DE CAMARET-SUR-AIGUES

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS DU MAIRE

## Département de VAUCLUSE

#### N°2024/DEC/098

Arrondissement de CARPENTRAS

Le Maire de Camaret-sur-Aigues (Vaucluse),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

#### Objet:

Mission de maîtrise d'œuvre Travaux embellissement et réaménagement des classes de maternelle Vu la délibération en date du 23 septembre 2020 du Conseil municipal de Camaret-sur-Aigues donnant délégation à Monsieur le Maire, en application des dispositions de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, et ce pour la durée du mandat,

Vu le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment son article 27,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la nécessité de faire appel à un prestataire extérieur pour la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'embellissement et réaménagement des salles de classes de la maternelle « la Souléïado ».

#### DECIDE

Article 1: de confier, au bureau d'études PG CONCEPT, sis 401, rue du Grand Gigognan à Avignon (84000), maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux d'embellissement et réaménagement des salles de classes de la maternelle pour un montant de 24 057,43€ HT soit 28 868,92€ TTC.

**Article 2 :** La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la commune.

**Article 3 :** Monsieur le Directeur Général des Services et Madame la Trésorier Principal de Vaison-la-Romaine sont chargés de l'exécution de la présente décision.

**Article 4**: La présente décision peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application informatique télé-recours citoyen accessible par le biais du site <a href="https://www.telerecours.fr">www.telerecours.fr</a>.

Camaret-sur-Aigues, le 14 octobre 2024

Acte certifié exécutoire Dès sa réception en Préfecture le : \_\_\_\_ Et/ou sa publication le :

Philippe de BEAUREGARD Maire

